



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013

Date 3 octobre 2013

Auteur Jean-Pierre HUGUES **Référence** LFP.PV.CA.2013.09
26.

Réunion du 26 septembre 2013

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre DENIS, Jean-François FORTIN, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Jean-Pierre LOUVEL, Philippe PIAT, Didier QUILLLOT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER, Frédéric de SAINT-SERNIN, Michel SEYDOUX
Mme Nathalie BOY DE LA TOUR

Excusés MM. Loïc FERY (représenté par Vincent LABRUNE), Raymond DOMENECH (excusé), Jean-Raymond LEGRAND (représenté par Jean-Michel AULAS), Laurent NICOLLIN (représenté par Jean-François FORTIN), Jean VERBEKE (représenté par Frédéric THIRIEZ),

Assistent M. Noël LE GRAET
MM Jean-Pierre HUGUES, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER,
Mme Stéphanie BOURDAIS

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013

1. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

adopte le procès-verbal de la réunion précédente :

- Conseil d'Administration du 3 juillet 2013
- Conseil d'Administration du 19 juillet 2013
- Bureau du 29 août 2013

2. Taxation sur les hauts revenus à 75%

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de la LFP, réunis ce jour, expriment à l'unanimité (présidents de clubs, organisations syndicales des joueurs, entraîneurs, arbitres, médecins et salariés administratifs) leur très vive inquiétude devant les conséquences économiques dramatiques que la nouvelle taxe sur les hauts revenus des joueurs aurait pour les clubs professionnels, qui en seraient les premiers contributeurs, et pour toute la filière qui en dépend.

Largement averti de ces conséquences, le Gouvernement a choisi jusqu'à présent d'ignorer les avertissements lancés par le football professionnel, qui lui demande de reconsidérer la situation désastreuse qui serait créée par les modalités actuelles de cette taxe.

3. Validation des candidatures au CA LFP – Représentants de Ligue 2

Le Conseil,

valide les candidatures présentées par MM. Saïd CHABANE, Joël COUE et Claude MICHY afin de pourvoir aux deux postes vacants de membres représentants les groupements sportifs de Ligue 2.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013

4. Attribution de la licence Clubs : 2^{ème} session

Le Conseil,

agissant dans le cadre des dispositions des articles 7 et 8 du règlement de la Licence Club, attribue la Licence Club 2013/2014 à l'AC AJACCIO et l'US CRETEIL.

adopte les résultats définitifs présentés ci-après.

<u>Ligue 1</u>	Total de points 10 000 pts	<u>Ligue 2</u>	Total de points 10 000 pts
LOSC LILLE	9 405	LE HAVRE AC	9 490
PARIS SG	9 050	AJ AUXERRE	8 560
STADE RENNAIS FC	8 650	AS NANCY	8 475
VALENCIENNES FC	8 640	SM CAEN	8 057
MONTPELLIER HSC	8 426	RC LENS	8 039
OGC NICE	8 350	FC METZ	7 887
OLYMPIQUE LYONNAIS	8 210	ES TROYES AC	7 619
AS MONACO	8 135	TOURS FC	6 520
FC SOCHAUX MONTBELIARD	8 070	BERRICHONNE CHATEAUROUX	6 385
AS SAINT ETIENNE	7 980	STADE BRESTOIS	6 336
FC NANTES	7 724	STADE LAVALLOIS	6 187
GIRONDINS BORDEAUX	7 666	FC ISTRES OP	6 155
TOULOUSE FC	7 519	DIJON	5 808
STADE DE REIMS	7 290	NIMES OLYMPIQUE	5 772
FC LORIENT	7 127	CHAMOIS NIORTAIS	5 620
SC BASTIA	7 022	AC ARLES AVIGNON	5 525
OLYMPIQUE DE MARSEILLE	6 756	CA BASTIA	5 287
EA GUINGAMP	5 771	CLERMONT FOOT	5 278
AC AJACCIO	5 517	US CRETEIL	5 170
EVIAN TG	5 452	SCO ANGERS	5 067



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013

5. Désignation des membres de commission

Le Conseil,

En application de l'article 401 du règlement administratif de la LFP, procède à la désignation des membres suivants :

Commission des compétitions

Mathieu BERDAH

Commission de révision des règlements

Mathieu BERDAH

Comité Stratégique Stades

Bruno BELGODERE (UCPF)

Christophe DROUVROY (FFF)

Alain PLET en remplacement de Gérard PASTOR

Les candidatures proposées par l'UCPF et la FFF pour les commissions du Comité Stratégique seront étudiées par ce dernier conformément à l'article 432 du règlement administratif de la LFP.

Task Force Licence Club

Kadour MOKEDDEL et Bruno BELGODERE en remplacement de Francis COLLADO et Félicien LABORDE

Patrick RAMPILLON en remplacement de Luc BRUDER

Commission de Gestion de la Licence Club

Kadour MOKEDDEL en remplacement de Francis COLLADO

Patrick RAMPILLON en remplacement de Luc BRUDER

La composition complète des commissions est disponible sur le site LFP.fr

6. Licence des dirigeants

Le Conseil,

en application de l'article 109 du règlement administratif de la LFP, émet un avis favorable à la délivrance d'une licence pour les dirigeants dont la liste figure en annexe du présent PV.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013

7. Versement de solidarité de l'UEFA 2012-2013

Le Conseil,

Décide, au titre de la saison 2012/2013, de reconduire les critères de répartition appliqués la saison dernière par la LFP avec l'accord de l'UEFA, à savoir répartition aux clubs de L1 et de L2 n'ayant pas participé ni aux matches de barrage, ni à la phase de groupe de la Champions League 2012/2013, selon les critères suivants : 50% entre les clubs concernés ayant un centre de formation agréé 1A, 1B, 2A, 2B et 2C, 30% entre les clubs concernés ayant un centre de catégorie 1, et 20% répartis entre les clubs concernés ayant un centre de catégorie 1A, 1B, 2A et 2B (dont 60% pour les clubs classés 1A et 40% pour les clubs classés 1B, 2A et 2B).

La répartition aux clubs sera faite sur la base du classement des centres de formation proposé par la DTN et adopté par la CCNMF en date du 26 juin 2013, sous réserve qu'à la date de versement ils bénéficient du statut professionnel et ne soient pas en liquidation judiciaire. Le versement interviendra après encaissement des fonds par la LFP.

8. Budget de la Coupe de la Ligue 2013-2014

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des documents présentés en séance,

Adopte le budget ainsi que les dotations par tour tels qu'indiqués dans les documents en annexe.

9. Questions diverses

- Contentieux – Information du conseil

Le Conseil,

en application de l'article 31 des statuts de la LFP, est informé par son président que la LFP s'est constituée partie civile dans le cadre du dossier SM CAEN c/ Alessandrini, Beretti, Luciani.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013

10. Calendrier des prochaines réunions

- ✚ Jeudi 14 novembre 2013 à 14h30, Conseil d'administration de la LFP
- ✚ Vendredi 20 décembre 2013 à 14h00, Conseil d'administration de la LFP
- ✚ Vendredi 20 décembre 2013 à 16h30, Assemblée générale de la LFP


Le Président
Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES